**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 46 (1954)

**Heft:** 12

**Artikel:** Quelques aspects de la politique économique et sociale du

syndicalisme allemand

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-384888

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Quelques aspects de la politique économique et sociale du syndicalisme allemand

Victor Agartz, chef de l'Institut de recherches économiques de l'Union syndicale allemande a présenté, lors du congrès d'octobre, un large exposé sur la politique économique et sociale du syndicalisme allemand. On trouvera ici un résumé très condensé des principaux passages de cet exposé. Nous laissons de côté, en nous réservant d'y revenir ultérieurement, les commentaires relatifs à la cogestion et à la copropriété du personnel. Sur ce dernier point, Agartz se prononce négativement. Il condamne cette «solution», dans laquelle il voit une tentative de détourner les travailleurs du syndicat; il lui préfère résolument une augmentation des salaires. A propos de la participation aux bénéfices, il note qu'on en reparle chaque fois qu'il s'agit d'aiguiller sur une voie de garage des revendications syndicales précises. Si l'on voulait étudier sérieusement ce problème, il faudrait tout d'abord préciser nettement la notion de «bénéfices». Dans le système économique présent, la nature et l'ampleur du bénéfice sont chose vague. Il n'a qu'une valeur de probabilité. Dans la plupart des cas, le bénéfice est manipulé d'avance, avant même que le résultat définitif de l'exercice soit connu. Pour déterminer exactement le bénéfice, il faudrait que le syndicat soit en mesure d'apprécier la part exacte de chacun des facteurs de la production (capital foncier, capital financier et travail) aux prestations de l'entreprise. Cette connaissance n'est pas possible parce qu'il est peu probable qu'un nombre suffisamment représentatif d'entreprises consentent jamais à ouvrir de plein gré et loyalement leurs livres aux travailleurs et à leurs représentants. Dans l'état actuel des choses, la participation aux bénéfices n'est qu'une machination politique destinée à creuser un fossé entre le travailleur et son syndicat et à affaiblir la solidarité ouvrière. En outre, elle ne serait réalisable que dans un nombre limité d'entreprises; elle ne le serait pas dans les services publics, de sorte qu'une forte proportion des salariés en seraient exclus. Agartz estime que toute participation aux bénéfices dont les modalités et le montant ne sont pas inscrits dans le contrat collectif est obtenue au détriment des salaires. Pour ce qui est de

### la politique économique,

Agartz conteste absolument que l'économie allemande soit une économie libre ou, pour user d'un néologisme qui ne veut pratiquement rien dire, une «économie du marché» voire une «économie sociale du marché» (soziale Marktwirtschaft). La majeure partie — 55 % — du rendement de l'économie allemande serait assuré par

des entreprises soustraites d'une manière ou de l'autre à la libre concurrence. Cette proportion est plus forte encore si l'on tient compte des articles dits de marque (dont les prix font l'objet d'accords, lesquels jouent un rôle déterminant dans la production et la vente des automobiles, des cigarettes, des carburants, des lampes à incandescence, des armoires frigorifiques, dans la photographie et l'optique, l'édition, les produits pharmaceutiques, etc.) 25 % des ventes globales du commerce de détail portent sur les articles de marque. Il faut également considérer avec attention le rôle licite ou illicite — joué par les innombrables accords à caractère de cartel, les conventions de prix passées entre associations, etc. Agartz en conclut que l'économie allemande, dans une proportion de 70 % au moins, ne participe pas au régime de la libre concurrence. A l'énoncé de cette appréciation, on songe invinciblement à l'économie suisse, dans laquelle maints observateurs voient la plus cartellisée d'Europe. Dans un régime économique de ce genre, on ne peut donc pas parler, dit Agartz, de libre concurrence ou de libre formation des prix. Fort de cette constatation, il se dresse contre les attaques de ceux qui dénoncent la tendance au collectivisme du mouvement syndical et le qualifient d'entreprise collectiviste. Le syndicalisme allemand, qui compte plus de 5 millions de membres, occupait 6500 personnes en 1950, soit une pour mille membres environ. Cette proportion ne s'est guère modifiée depuis. En revanche, les associations patronales avaient à leur service 50 000 personnes en 1950. Des estimations prudentes permettent de conclure que cet effectif a probablement doublé dans l'intervalle. Les employeurs sont pris aujourd'hui dans le filet de multiples organisations. Le contrôle exercé par cette bureaucratie patronale va vraisemblablement beaucoup plus loin qu'on ne l'imagine. Agartz en conclut qu'aucune catégorie sociale n'est plus collectiviste que le patronat, et qu'aucune n'a moins de raisons de dénoncer l'« antilibéralisme » des syndicats.

### Le problème des salaires

Les résultats des enquêtes faites par l'Office fédéral de statistique indiquent qu'en 1950 80 % des personnes qui exerçaient une activité économique gagnaient moins de 300 DM. par mois et 91 % moins de 400 DM. Bien que les syndicats aient imposé depuis un relèvement d'un tiers environ des salaires nominaux, 80 % des personnes occupées ont encore un revenu mensuel inférieur à 400 DM. Par rapport au pouvoir d'achat des travailleurs de 16 pays européens, celui de l'ouvrier d'industrie allemand vient en troisième rang à partir de la fin. En revanche, pour ce qui est du coût de la vie dans ces 16 pays, l'Allemagne occidentale vient en quatrième rang seulement. Pour démontrer que le pouvoir d'achat des salariés allemands a augmenté, on fait valoir que les chiffres d'affaires du

commerce de détail dépassent de 16 % le niveau d'avant-guerre. Mais on ne dit pas que la population s'est accrue de 20 %, de sorte que la consommation, par tête d'habitant, est encore inférieure de 8 % au regard de cette époque. L'insuffisance du pouvoir d'achat apparaît plus nettement encore si l'on fait porter la comparaison sur la part du produit social brut qui est absorbé par la consommation des particuliers. Elle est de 63,3 % au Danemark, de 66,2 % en France, de 67,5 % en Grande-Bretagne, de 68,9 % en Autriche et de 56,1 % seulement en Allemagne occidentale. Ces comparaisons n'ont évidemment qu'une valeur relative (la productivité française, par exemple, étant insuffisante, le fait que la part de la consommation privée est plus élevée dans ce pays qu'en Allemagne ne signifie pas que les travailleurs français vivent mieux que ceux d'outre-Rhin). Mais il n'en reste pas moins qu'une part très considérable du rendement de l'économie échappe aux travailleurs allemands et que le pouvoir d'achat ne correspond ni à l'accroissement de la productivité, ni à la nécessité d'augmenter (avant tout pour maintenir le plein emploi) la capacité d'absorption du marché. Si les syndicats demandent aujourd'hui un abaissement de la durée du travail à 40 heures et un relèvement des salaires, c'est donc pour des raisons économiques avant tout.

Jusqu'à maintenant, on a dénié aux travailleurs les droits que l'on reconnaît naturellement aux employeurs. Ces derniers peuvent fixer les prix comme bon leur semble, vendre leurs produits ou s'en abstenir, sans se soucier des intérêts des consommateurs; ils sont libres d'investir leurs capitaux comme ils l'entendent, même irrationnellement. Ils sont libres de soumettre régulièrement un million de travailleurs au chômage saisonnier, ou de licencier des « collaborateurs » quand ils croient y avoir intérêt et de laisser à la collectivité le soin de les entretenir. Mais si les travailleurs s'opposent à ce système, on les accuse d'exercer une action « nuisible » à l'économie. Le comportement des diverses catégories sociales n'est pas jugé d'après les mêmes critères. Lorsque les propriétaires d'immeubles augmentent les loyers, cette décision répond à une « nécessité économique »; quand on constitue des cartels (qui visent à la hausse des prix), c'est « pour mieux assurer la protection dont l'industrie a besoin »; quand les propriétaires de camions organisent une marche sur Bonn, c'est une « démonstration pacifique »; quand les producteurs déclenchent une grève du lait, on l'explique par la « situation précaire de l'agriculture »; quand les paysans demandent une garantie des prix impliquant le versement de subsides de l'ordre d'un milliard, c'est « une décision répondant à une exigence économique inéluctable ». Mais en revendiquant une augmentation des salaires, les syndicats commettent une action « préjudiciable à l'économie nationale ». Il y a incontestablement deux poids, deux mesures.

Et quand les syndicats invitent le gouvernement à pratiquer une politique du plein emploi, ce dernier répond qu'elle est d'ores et déjà appliquée et que le chômage qui subsiste est de caractère structurel et saisonnier. Les syndicats ne sauraient se satisfaire de cette réponse et assimiler — bien qu'il n'ait jamais été plus élevé — le degré actuel d'occupation à un état de plein emploi. Pour eux, une politique de plein emploi, c'est une politique qui garantit l'emploi du travailleur à longue échéance. La phase actuelle de « plein emploi » n'est pas autre chose que l'une des phases d'expansion qui suivent ou précèdent une période de fléchissement et de chômage, c'est-à-dire un état de choses précaire et sans cesse menacé. Pour assurer le plein emploi et prévenir un ralentissement de l'activité, il faut amplifier la consommation.

A la fin de 1953, alors que la menace d'une « récession » se dessinait, le gouvernement s'est rallié à cette manière de voir; cependant, pour accroître la demande, il préconisait non pas des relèvements de salaires, mais une extension de la vente à tempérament et d'autres mesures analogues. Néanmoins, il a augmenté de 20 % les traitements du personnel des services publics, procédé à une revision partielle du système fiscal, distribué des subventions et amélioré les rentes sociales. Ces « injections de pouvoir d'achat » ont eu pour effet d'accélérer l'activité économique. En d'autres termes, le gouvernement a pratiqué dans un secteur limité la « politique expansive des salaires » préconisée par les syndicats. Cette politique est d'autant plus nécessaire que les résultats d'enquêtes économiques sérieuses ont montré que, de 1948 à 1953, la part de la consommation privée par rapport au revenu social brut a baissé de 76 à 57 % mais que la part des investissements, en revanche, est passée de 19 à 27 %. Certes, le produit social brut s'est fortement accru pendant cette période. Mais il n'en reste pas moins que, tandis que la consommation privée, exprimée en DM., a augmenté de 50 %, le produit social brut a doublé.

La conjoncture actuelle repose essentiellement sur les investissements et subsidiairement seulement sur une expansion de la consommation. Malgré les différences, la situation d'aujourd'hui n'est pas sans analogie avec celle de 1927—1930. On met l'accent trop unilatéralement sur la production et pas assez sur la consommation. Bien que les syndicats allemands ne s'opposent pas à la rationalisation et aux immobilisations de capitaux qu'elle requiert, ils savent par expérience qu'une économie rationalisée ne constitue pas une protection efficace contre les crises et un chômage massif. La rationalisation implique un optimum, qui peut être plus vite atteint qu'on ne le pense. Comme le relève une revue économique étrangère au mouvement syndical, lorsque ce point est atteint, seule une expansion rapide de la consommation des particuliers peut prévenir un grave « embouteillage économique »; quand il apparaît néces-

saire de ramener les investissements à un niveau correspondant au développement normal de l'appareil économique, l'accroissement de la consommation doit être même plus marqué que l'augmentation probable du produit social brut. Si cette expansion de la consommation n'est pas atteinte, le chômage, des pressions sur les prix et, vraisemblablement, de fortes pertes pour les entreprises sont inévitables.

On donne à entendre que l'évolution des salaires doit être adaptée à celle de la productivité. Fort bien. Mais, jusqu'à maintenant, elle ne l'est pas et le syndicalisme conteste l'existence d'un rapport raisonnable entre le niveau présent des salaires et celui que la productivité a atteint. Il suffit pour le démontrer de rappeler la relation que V. Agartz a dénoncée entre la consommation privée et le produit social brut. Ce rapport est d'autant moins satisfaisant que l'accroissement de la productivité implique un abaissement des coûts de production et de la part des salaires. Bien que les gains nominaux des travailleurs aient augmenté depuis 1950, on note une diminution de la part des salaires par rapport aux chiffres d'affaires:

		Chiffre d'affaires	Part des salaire
1950		. 100 4	100
	Sidérurgie		80
	Aciéries et constructions en fer.		76
	Industrie chimique	. 156	83

On ne voit pas pour quelle raison les travailleurs ne participeraient pas à ces gains différentiels, à moins que les prix ne soient abaissés. Mais les accords à caractère de cartel et autres machinations s'y opposent.

Agartz ajoute que, dans nombre de branches et entreprises, la rémunération du travail est devenue une science ésotérique et que le travailleur ne sait plus de quels éléments son salaire se compose. Il doit les connaître exactement.

Dans bien des cas, la politique sociale de l'entreprise vise à éloigner le travailleur de son syndicat, à l'attacher à l'entreprise, à créer un « patriotisme d'usine » préjudiciable à la solidarité ouvrière. Cette politique est généralement financée au détriment des salaires. De l'avis d'Agartz et de l'Union syndicale allemande, les prestations sociales des entreprises doivent être inscrites dans les conventions collectives et cesser d'être accordées à bien plaire. En ce qui concerne la durée du travail, Agartz estime que si tant d'ouvriers travaillent cinquante-deux heures et plus ou effectuent des heures supplémentaires, c'est tout simplemnt parce que les salaires sont insuffisants. Au chapitre de la politique fiscale, il relève qu'il n'y a aucune raison de maintenir un taux uniforme de 4 % pour l'impôt sur le chiffre d'affaires et que l'on peut fort bien concevoir

des taux adaptés à l'importance sociale des produits. Enfin, il répond aux critiques de ceux qui affirment à journée faite que les entreprises publiques ne travaillent pas rationnellement. Tandis que l'indice des prestations et des prix s'établit à 140 (avant-guerre = 100) pour les services publics, il oscille entre 200 et 240 pour l'économie privée! On comprend dès lors que ces entreprises soient plus rentables.

En bref, cette analyse partielle de l'exposé de V. Agartz montre qu'il a abordé des questions fondamentales qui n'intéressent pas le syndicalisme allemand seulement, des questions dont bon nombre se posent plus ou moins dans les mêmes termes chez nous.

## Organisation et développement général des collectivités en Suisse

Dans le cadre d'une série de publications relatives à l'organisation et au développement général des collectivités, l'Organisation des Nations Unies a consacré à la Suisse une intéressante monographie en décembre de l'année passée. Ce travail ne donne évidemment qu'une image d'ensemble et laisse par conséquent de côté les aspects particuliers du problème. Il resterait sans doute beaucoup à dire, par exemple, sur nos unions ouvrières ou nos groupes de jeunesse syndicale, comme d'ailleurs sur bien d'autres activités qu'on traite tout aussi brièvement. Mais telle qu'elle est, cette publication présente un tel intérêt que nous n'hésitons pas à la reproduire intégralement. Dans l'espoir que nous pourrons bientôt publier une étude particulière sur les collectivités qui intéressent davantage notre mouvement syndical. Nous n'oublierons pas, enfin, de féliciter très vivement l'Organisation des Nations Unies pour cette initiative réjouissante. Car à mieux se connaître, les nations finiront bien par mieux s'aimer.

### INTRODUCTION

Il n'existe pas en Suisse d'institutions dites « centres sociaux », mais on y trouve, en revanche, divers genres d'organismes qui varient selon la structure et le développement des communautés locales et répondent à la définition énoncée dans le « Plan des gouvernements — Demande de renseignements sur les centres sociaux ». Il convient de préciser d'emblée que tout le système administratif et politique suisse repose sur les corporations rurales, largement autonomes et administrées en commun par les hommes qui les composent, ainsi que sur les communes — la commune étant la plus petite unité politique de la Confédération. C'est dire que depuis toujours le citoyen suisse sait ce que représente l'initiative locale; il gère les affaires publiques et pratique le travail en commun,